



## Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

### PROVINCE DE QUÉBEC

### MRC DE PIERRE-DE SAUREL

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 27 novembre 2023, à 17 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur YouTube et est disponible en différé moins de 48 heures après la diffusion.

#### Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Absent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Absent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

#### Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier.

Francis Dubreuil, directeur général adjoint, aux opérations et greffier-trésorier adjoint

## 1. OUVERTURE

### 2023-11-410 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

### 2023-11-411 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION



Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

**2023-11-412 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis:

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2. ADMINISTRATION**

**3. RESSOURCES HUMAINES**

**2023-11-413 3.1 MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ # 13-1010**

---

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De mettre fin au lien d'emploi de l'employé # 13-1010 à compter de ce jour, aujourd'hui.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. COMMUNICATION**

**5. FINANCES**

**6. BIENS ET SERVICES**

**7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**11. AFFAIRES DIVERSES**



**12. CLÔTURE**

**2023-11-414**

**12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

**2023-11-415**

**12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

**2023-11-416**

**12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Monsieur Martin Larivière et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

De lever la séance à 17 h 43

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Alain Chapdelaine  
Maire

---

Jean-Virgile Tassé-Themens  
Directeur général et greffier-  
trésorier

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Alain Chapdelaine  
Maire

---